

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Je fais appel au Règlement et je voudrais que Votre Honneur se reporte à une question qu'a posée hier l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, lequel, je pense, a établi un précédent qui permettrait à tout député de poser n'importe quelle question en cette Chambre. C'était une question qui n'avait pas de portée nationale, mais elle a été posée par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest et c'est le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui y a répondu.

**M. l'Orateur:** Je sais bien de quelle question il s'agit mais, comme je l'ai dit en plusieurs occasions, il est difficile pour la présidence de décider si une question est recevable ou irrecevable avant qu'elle n'ait été posée et que le président ne l'ait entendue. Tel fut le cas en ce qui concerne la question qu'a posée l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Le ministre ayant déjà pris la parole pour répondre, il m'a semblé qu'il y aurait économie de temps si la question était acceptée. J'ai certainement pensé que la question aurait dû être inscrite au *Feuilleton*.

**M. MacInnis:** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur, la question qu'a posée l'honorable député de Saint-Jean-Ouest ne demandait pas beaucoup de considération pour qu'on la jugeât irrecevable. Les questions qu'on pose de ce côté-ci de la Chambre sont continuellement jugées irrecevables.

**Une voix:** Ne montrez pas votre ignorance.

**M. MacInnis:** Tandis que j'ai la parole, je me demande si le secrétaire d'État voudrait prendre sur lui de parler et de répéter la remarque qui vient de me parvenir de l'autre côté de la Chambre, de la direction où il se trouve. Je ne dis pas que la remarque était de lui.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pose la question de privilège. L'honorable député semble avoir une oreille fautive, aussi bien qu'une connaissance défectueuse du Règlement, car je n'ai rien dit du tout.

**M. l'Orateur:** Je pense que ce bavardage, si on peut s'exprimer ainsi, devrait prendre fin. Les députés eux-mêmes ont une certaine responsabilité quant à leur conduite en cette Chambre. L'Orateur ne veut pas continuellement devoir prononcer des conférences sur la procédure. Tous les députés ont, dans une certaine mesure, le devoir de se conduire conformément au Règlement. Je propose que nous nous arrêtions là.

**M. MacInnis:** Je pose la question de privilège. Le secrétaire d'État a parlé de mon oïe. Je veux lui dire que je n'ai d'aucune façon accusé le secrétaire d'État d'avoir fait la remarque. La question de privilège qu'il

a posée n'était certainement pas une question de privilège, car, tout d'abord, je n'ai pas indiqué qu'il eût prononcé la remarque que j'avais surprise.

(Texte)

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE LA RAISON DU DÉLAI APPORTÉ À L'IMPRESSION DES RAPPORTS FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, il nous arrive quelquefois d'avoir des questions à poser, de ce coin-ci de la Chambre, mais on nous accorde toujours la permission de parler en dernier. Vous observerez, monsieur l'Orateur, que depuis le début, plusieurs membres des autres partis ont posé des questions. Ma question est à l'adresse de l'honorable secrétaire d'État.

Lundi, 21 octobre, à la suite d'une question que je posais à l'honorable secrétaire d'État au sujet du retard apporté aux travaux d'imprimerie des *Débats* français et des comités français, celui-ci m'a répondu qu'il s'informerait et donnerait les renseignements nécessaires à la Chambre. L'honorable secrétaire d'État peut-il nous donner ces renseignements aujourd'hui?

(Traduction)

**L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État):** Pas aujourd'hui, mais bientôt, je l'espère.

#### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 24 octobre, sur la motion de l'honorable M. Gordon en vue de la deuxième lecture du bill n° C-95, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

(Texte)

**M. Maurice Côté (Chicoutimi):** Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est 1 heure, et ce afin de me permettre de reprendre mon discours à 2h. 30 cet après-midi?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

#### Reprise de la séance

**M. Côté (Chicoutimi):** Monsieur le président, lors de l'ajournement du débat relatif au bill C-95, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, j'exprimais mon étonnement de constater que certains parlementaires croient encore que le mécanisme monétaire détraqué de notre système financier pouvait se rajuster par lui-même automatiquement...